Pour la reconstruction des villages dévastés

Un projet franco-allemand a été soumis à M. Loucheur

Paris, 2 novembre. — M. Loucheur, ministre des Régions Libérées, a reçu ce matin une délégation composée des représentants de l'Union Syndicale Française, des Techniciens de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture, de l'Association Allemande correspondante (B. U. I. A. B.) et des organisations ouvrières Allemandes.

Cette délégation a été présentée au ministre par Marcel Laurent, secrétaire-général-adjoint de la C. G. T., qui a exposé les modalités d'un accord provisoire tendant à la reconstruction rapide en 1922 de 11 villages de la zone rouge de la Somme (région de Chaulnes), que la délégation vient de visiter.

Pour mener à bien cette œuvre de reconstitution, les délégués ont indiqué au ministre leur intention d'user largement des stipulations de l'accord de Wiesbaden.

M. Loucheur en a pris acte et il a été convenu qu'une réunion aurait lieu lundi prochain pour examiner les conditions pratiques d'application de ce projet.

Du bœuf à 1 franc la livre

A la foire de Châlon-sur-Saône, une baisse nouvelle et importante s'est produite sur le prix des bœufs de boucherie qui se sont vendus de 1 franc à 1 fr. 20 la livre. Une baisse a été également enregistrée sur les vaches de boucherie et les porcelets d'élevage.

Pour la revision du procès Landau

UNE DEMANDE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Paris, 2 novembre. — On sait que lors du procès du « Bonnet Rouge », Landau fut condamné à huit ans de travaux forcés. La Ligue des Droits de l'Homme estime qu'aucun fait précis et certain n'a été relevé par l'accusation à la charge de Landau. Qu'en conséquence, le procès Landau doit être revisé en vertu de l'article 20 de la deuxième loi d'amnistie. Elle vient de demander au ministre de la Justice de transmettre le dossier au procureur près la Cour d'appel de Paris, pour l'instruction réglementaire.

La police a découvert deux assassins

ILS ETAIENT EN PRISON

Paris, 2 novembre. — Les assassins du chauffeur Balayss tué dans la nuit du 20 juillet, sont sous les verrous. Ce sont les nommés Maurice Lemaire et Lucien Patric.

Lemaire était arrêté depuis le 26 août pour un cambriolage à Bruxelles. La police ayant acquis la certitude qu'il était l'un des auteurs du meurtre, Lemaire fit des aveux. Il raconta que le meurtre commis, il s'enfuit à Marseille avec son complice qui se faisait appeler Soler, dans l'automobile volée, mais la discorde ayant éclaté entre les deux malfaiteurs Lemaire vendit l'auto et s'enfuit en Belgique où il fut arrêté pour d'autres méfaits.

Quant au Soler il disparut pendant un certain temps; l'enquête amena sa découverte à la maison d'arrêt de Draguignan où il purgeait une peine de prison pour vol.

Les deux jeunes filles et les quatre apaches

UNE SCENE D'ODIEUSES VIOLENCES

Dijon, 2 novembre. — Deux jeunes filles de 16 ans, qui rentraient la nuit dernière au domicile familial, ont été assaillies sur la route de Longvic, près du champ d'aviation, par quatre malandrins qui tentèrent de les entraîner dans un terrain vague voisin. L'une d'elles put fuir, l'autre, maîtrisée, dut subir les derniers outrages des quatre apaches. A ses cris la police accourut et poursuivit les individus dont deux ont été arrêtés. Ce sont les nommés Desbaux et Girardi, 18 ans, repris de justice. L'arrestation des autres est prochaine.

Une mère criminelle devant ses juges

LE DOUBLE DRAME DU CONQUET AUX ASSISES DU FINISTERE

Brest, 2 novembre. — Devant les jurés du Finistère comparaît aujourd'hui une mère abominable, la veuve Niquet, accusée d'avoir tué l'un de ses enfants, le jeune Fernand, âgé de six ans, et tenté de faire disparaître l'aîné, Armand, un garçon de onze ans. Veuve d'un admis de marine, décédé en août 1914, Louise Niquet avait fait la connaissance d'un officier marinier par lequel elle espérait pouvoir se faire épouser; mais elle avait compris qu'un double obstacle s'opposait à l'union qu'elle avait projetée; ses deux enfants. C'est alors que l'idée criminelle lui vint de les supprimer, et voici ce qui se passa: le 27 avril 1918, elle conduisit le plus jeune au Conquet, à la pointe du Renard, falaise escarpée et déserte, d'où elle précipita le malheureux enfant à la mer. La mort du pauvre petit fut mise sur le compte d'un accident. Quelques mois plus tard, elle revint au même endroit que son fils aîné après avoir fait absorber au gamin, à la faveur d'une collation sur l'herbe, de nombreux verres de vin blanc, et brusquement d'une poussée, voulut le jeter à la mer. L'enfant monta, de rocher en rocher, sur le flanc de la falaise et put, tout meurtri, se cramponner à une touffe d'ajoncs: il était sauvé. Sa mère avait fui, et quelques jours plus tard, l'enfant ayant parlé, elle était arrêtée.

La veuve Niquet devait être jugée il y a trois mois, mais devant la Cour, son avocat, Me Alizon, bâtonnier du barreau de Quimper, avait demandé le renvoi de l'affaire pour que sa cliente pût, entre temps, être soumise à un examen mental. Et voici de nouveau la veuve Niquet devant ses juges.

La parenté à l'envers

Marseille, 2 novembre. — Divers journaux ont signalé le cas d'un Américain, M. Georges Bidder, qui, après divorce, ayant épousé la mère de son ancienne femme, est devenu le père de cette dernière et le grand'père de ses propres enfants. Il existe en Corse, à Muro, un cas encore plus extraordinaire étant données les nombreuses complications qu'il a fait naître; le voici:

Il y a environ vingt ans Mlle Catherine Malfatti a épousé son grand'oncle, Jérôme Giacometti, qui était devenu veuf et dont la première femme était la sœur de la grand'mère de sa nouvelle épouse. Par suite, Catherine Malfatti, épouse Giacometti, est devenue: 1. la belle-sœur de grand'mère (ce-le-ci vit toujours); 2. la tante de sa mère; 3. la grand'tante de ses frères et sœurs; 4. l'arrière-grand'tante de ses propres enfants; 5. et enfin, sa propre petite-nièce.

D'autre part, Jérôme Giacometti est devenu le gendre de son père le petit-fils de sa belle-sœur et le beau-frère de ses petits-neveux et nièces.

Des anciens combattants réclament la révision du Code de Justice militaire

Le Havre, 2 novembre. — Les anciens Combattants de la Seine-Inférieure ont voté le vœu suivant:

« Considérant que le jugement de la Cour de Cassation, réhabilitant les fusillés de Vingré, a montré que des culpabilités avaient été encourues lors du jugement primitif; que l'acquittement du lieutenant Paulaud par le Conseil de guerre de Clermont-Ferrand porte implicitement que les culpabilités doivent être recherchées ailleurs; demandent que l'enquête ouverte pour que la pleine lumière soit faite sur cette affaire, soit poursuivie énergiquement afin de donner à l'opinion publique l'apaisement qui lui est dû. Considérant que la législation militaire au cours des hostilités s'est montrée imparfaite et que des faits douloureux ont été enregistrés, réclament instamment la révision du Code de justice militaire. »

L'argent ne fait pas toujours le bonheur

UNE VEUVE MILLIONNAIRE S'EST LAISSEE MOURIR DE FAIM

New-York, 2 novembre. — Mme Margaret Easton, âgée de 80 ans, et propriétaire d'une fortune évaluée à 375.000 dollars, vient de mourir de faim.

Il y a six ans elle avait perdu son mari. Elle en a conçu un tel chagrin qu'elle a renvoyé tous ses domestiques et qu'elle s'est enfermée dans un petit logement dont l'accès était interdit à tout le monde.

Ses repas lui étaient passés à travers un guichet par un épicier voisin. Il y a huit jours, Mme Easton lui fit savoir qu'elle n'avait plus aucune commande à faire.

Hier, l'épicier, inquiet du sort de la vieille dame, a averti la police. Les agents ont pénétré de force dans le logement et y ont trouvé Mme Easton morte.

Ils y ont découvert une cassette contenant 60.000 dollars.

La nouvelle politique économique des Soviets

« TOUT EST A REFAIRE » DIT LENINE

Londres, 2 novembre. — Dans un grand discours qu'il a prononcé à Moscou, Lénine donne des explications sur la nouvelle politique économique adoptée par le gouvernement des soviets. Le passage suivant de son allocution a été transmis de Riga par télégraphe:

« La promptitude avec laquelle le gouvernement des soviets et le parti communiste ont modifié leur tactique en adoptant une nouvelle politique économique est évidente pour tout le monde. Le nouveau système économique est la conséquence de nos lourdes pertes, qui nous forcent à opérer en retraite stratégique. Retirons-nous avant la défaite complète et reconstruisons tout sur des bases nouvelles et plus solides. Il est indubitable que pendant le printemps de cette année, nous avons souffert de rudes échecs sur le terrain économique, en voulant arriver précipitamment au communisme. Nous reconnaissons avoir été vaincus ».

Le plus puissant phare du monde

C'EST CELUI DE LA STATION AERIENNE DE DIJON DONT LES FEUX SERONT VISIBLES A 320 KILOMETRES

Le plus puissant phare du monde est probablement celui construit pour la station aérienne de Dijon. Il pourra émettre un jet de lumière visible à environ 320 kilomètres. Le phare se compose de huit lampes à arc, dont le pouvoir éclairant est de un milliard de bougies. Un seul homme peut assurer le fonctionnement des appareils.

Et le code de la route?

Trop d'automobilistes paraissent le méconnaître. Il est temps de leur rappeler ses stipulations.

Pas une journée ne s'écoule sans apporter d'un point quelconque de la région du Nord, la nouvelle d'un accident de circulation plus ou moins grave de conséquences, survenu à l'angle d'un boulevard, au croisement de deux routes, ou même au beau milieu d'une chaussée.

La chronique quotidienne des faits divers est « bourrée » d'accidents de ce genre.

Tamponnements de véhicules, télescopages d'autos, culbutes de cyclistes et de piétons, se succèdent avec une fréquence déconcertante au point qu'on ne traverse plus les grandes artères fréquentées par les autos qu'avec une certaine appréhension.

Conséquence inéluctable d'une telle situation, l'opinion publique s'émeut. Le public, les piétons, les cyclistes surtout, récriminent et réclament leur sécurité. Les nettoyeurs de la chaussée n'existent pas qu'à Lille, en effet. De plusieurs localités du département, nous recevons des lettres, dans lesquelles les signataires protestent véhémentement contre le sans-gêne de certains chauffeurs, trop nombreux malheureusement, qui sciemment ou involontairement, semblent tout ignorer des lois de la circulation et vont leur route bon train, en gens affairés, sans se soucier des justes récriminations que soulève leur allure excessive.

Plus d'accidents qu'à Paris

A quoi attribuer la recrudescence incontestable des accidents de la route, dans notre région, et surtout à Lille?

— Au nombre croissant des automobiles, répondent sans se troubler les intéressés.

Cette prétention cependant ne tient pas devant l'évidence des faits.

Bien que le nombre de véhicules automobiles en circulation soit de beaucoup plus imposant dans les rues de Paris, que dans celles de nos cités, le pourcentage des accidents est de beaucoup moins élevé dans la capitale que chez nous.

C'est un fait connu de tous, d'ailleurs, et qui a été observé par toutes les personnes qui ont séjourné quelque temps à Paris.

Un vétéran du cyclisme nous écrit: « J'ai 52 ans d'âge et fait de la bicyclette depuis 25 ans, c'est vous dire que je n'aime guère les vitesses immodérées. Dans les rues de Paris, où j'ai pédalé quatre fois par jour, ces temps derniers, je me suis toujours senti plus en sécurité que dans les rues de Lille, où les lois de la route ne sont pas plus respectées des automobilistes que des piétons ».

Il est évidemment des faits qui frappent.

Les piétons, à Lille, n'ont pas toujours raison, mais que dire également de certains chauffeurs?

S'il en est de raisonnables, il en est par contre qui en prennent, vraiment, un peu trop à leur aise.

Un fait, entre dix, dont nous avons été personnellement témoins.

Un cycliste passait dernièrement, face à la Préfecture, à une allure très ralentie. Il longeait le trottoir de droite, et était en règle, par conséquent. De la direction du boulevard des Ecoles, survint à toute vitesse une automobile qui vire, à l'angle du Boulevard de la Liberté, en longeant le trottoir de gauche.

Le cycliste, un jeune homme, n'évita l'accident peut-être mortel qu'en se laissant tomber sur le terre-plein de la place de la République. Ce simple fait est typique. Il se reproduit chaque jour, sinon à la même place, à des endroits plus dangereux encore peut-être, où la vue des piétons est masquée par des habitations, ils sont trop nombreux les automobilistes qui, pour aller plus vite, coupent au plus court et virent, contrairement aux règlements en vigueur, à des allures qui ne devraient pas être tolérées dans les localités.

Le remède

Ce n'est pas seulement à Lille qu'on se plaint des extravagances des chauffards. Dans nombre de cités, et même de petites localités du Nord, on a fait les mêmes constatations.

Si la sécurité est plus grande dans les rues de Paris, c'est que les règlements du Code de la route sont appliqués avec plus de sévérité.

Point n'est besoin d'instituer chez nous les bandes roses ou rouges, qui ont déjà fait couler tant d'encre et soulevé tant de critiques.

L'intensité de la circulation ne réclame pas ces innovations.

Le moyen de remédier à la situation actuelle est simple. Il consiste à sévir sévèrement quand les conducteurs, quels qu'ils soient, n'observent pas les règlements en vigueur.

Les automobilistes eux-mêmes n'auront pas à s'en plaindre, pas plus que les cyclistes ni les piétons.

Les règlements de la route sont formels. Le sens des croisements et des dépassements n'est pas modifié. On continue de croiser à droite et de dépasser à gauche. Aux bifurcations et croisés de chemins en dehors des agglomérations, la priorité de passage est accordée aux véhicules circulant sur les routes nationales.

Au croisement de deux routes nationales, le conducteur est tenu de céder le passage aux véhicules qui viennent à sa droite.

Mieux vaut prévenir que guérir, dit-on.

Qu'on n'attende pas une nouvelle recrudescence d'accidents pour appliquer les règlements. Quelques exemples justement appliqués porteront leurs fruits.

Ce n'est qu'en agissant énergiquement contre les nombreux contrevenants qu'on pourra rétablir la sécurité des rues, si sérieusement compromise.

Marcel POLVENT.

Pour les retraites ouvrières

UN PROJET DE LOI

Récemment nous avons publié une note concernant les ouvriers gagnant plus de de 5.000 francs et la loi sur les retraites. Nombre de nos lecteurs insistant, tant du côté patronal que du côté ouvrier, nous avons demandé de nouvelles précisions au Service départemental des retraites et à l'inspecteur divisionnaire du Travail.

Il résulte des renseignements qui nous ont été fournis, qu'un projet de loi, déposé sur le bureau de la Chambre des députés, propose de porter les maxima en vigueur à 10.000 et à 12.000 francs.

Etant donné, d'une part, le dépôt de ce projet et, considérant d'autre part qu'une interruption dans l'assurance ou un changement de catégorie risquerait de faire perdre aux assurés tout ou partie de l'allocation de l'Etat des instructions ont été adressées par le ministère du Travail aux Préfets, en vue de maintenir sur les listes de l'assurance obligatoire, les salariés dont la rénumération annuelle dépasse 5.000 fr.

Il serait bon d'attirer l'attention des employeur sur l'importance que présente pour les intéressés leur maintien sur les listes de l'assurance obligatoire. Pour un sacrifice pécuniaire relativement minime, ils éviteront à leurs salariés une interruption dans leurs versements d'assuré obligatoire qui, pour les assurés de la période transitoire, aurait pour effet de leur faire perdre la totalité ou une grande partie de l'allocation de l'Etat, c'est-à-dire de diminuer fortement leur retraite.

En tout état de cause, aux termes de l'article 3, paragraphe 4 de la loi des retraites, pendant toute la période de validité de sa carte annuelle, l'assuré est présumé appartenir à la catégorie en vue de laquelle cette carte lui a été délivrée. Il résulte de ce principe que la présentation à un employeur d'une carte d'assurance obligatoire entraîne pour ce dernier l'obligation du versement de sa contribution patronale.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en vertu de la jurisprudence de la Cour de cassation, les employeurs sont tenus d'apposer les timbres prescrits sur les cartes présentées par leurs salariés, sans avoir à apprécier la légitimité de la qualité d'assuré obligatoire attribuée aux intéressés. Si les patrons contestent l'inscription d'un salarié pour le motif que sa rémunération annuelle excède le chiffre légal de 5.000 francs, il leur appartient de demander au préfet la radiation de l'intéressé des listes de l'assurance obligatoire et en cas de refus du préfet, de porter leur réclamation devant les tribunaux.

Un raz de marée sur la cote belge

Ostende, 2 novembre. — Dans la nuit de lundi à mardi, le vent s'est levé en tempête. Cette révolution climatérique coïncidant avec le huitième des grandes marées de l'année, il se produisit un véritable raz-de-marée.

L'eau atteignit vingt pieds. Les vagues déferlaient sur la digue et les planchers des estacades disparaissaient sous l'eau qui était arrivée au niveau des bassins. La plage est fut complètement envahie par les vagues et à la plage ouest, à l'endroit où se trouvent en été les chalets des tickets, des costumes et de la Croix Rouge, il y avait 50 centimètres d'eau.

Les nombreux curieux qui étaient accourus sur la digue ont assisté d'abord aux péripéties de l'entrée au port d'une barque anglaise, fuyant le mauvais temps, qui la secouait terriblement. Ce fut ensuite le départ du chalutier à vapeur 0207 assailli sans discontinuer par d'immenses paquets de mer.

Un peu plus tard, un steamer de la Société Cockerill, se rendant à Tilbury, suivi bientôt de la malle « Stad Antwerp » passèrent à une vitesse vertigineuse devant l'estacade par suite de la marée descendante, se frayant majestueusement un passage à travers les vagues écumantes.

Tamponné par un train

UN MANŒUVRE DE LILLERS A ETE BLESSE

M. Victor Béron, qui, de bon matin, traversait le passage à niveau de la rue de Pernes, à Lillers, a été tamponné par un train de marchandises, qu'il n'avait pas vu arriver. Le malheureux a eu la jambe gauche écrasée. Il a été conduit dans un état assez grave à l'Hôpital de Béthune.

Un appel à l'union des anciens prisonniers de guerre

POUR LA REALISATION DE LEURS REVENDICATIONS

La Fédération nationale des Anciens prisonniers de guerre de France, réunie en Congrès les 30 et 31 octobre 1921, sous la présidence de M. Poittevin, député de la Marne, assisté de M. Léon Pasqual, président de la Fédération, député du Nord et de Mlle Louise Thuliez, secrétaire générale de l'Association des Prisonniers politiques, en présence de MM. l'amiral Guépratte, Goude, Masson, députés, après avoir entendu et approuvé le rapport moral et l'exposé financier, constatant les résultats déjà obtenus, fermement résolue de continuer, par une propagande active dans tout le pays, l'œuvre de réparation envers les anciens prisonniers, afin d'obtenir la réalisation de leurs revendications, notamment:

Le transport gratuit des corps des prisonniers morts en captivité; L'application de la loi conférant aux prisonniers et otages décédés en captivité la mention de: « Morts pour la France »; Le pécule aux veuves des prisonniers; Le vote de la proposition de loi Girod, Pasqual, Taurino et Ferrari, relative à l'indemnité de nourriture; Le remboursement des marks et monnaie allemande; Le droit au port de la médaille interalliée.

Fait appel à l'union de tous les anciens prisonniers de guerre, sans distinction d'opinion politique et confessionnelle pour se grouper étroitement sous les plis du drapeau de la Fédération Nationale, dont la voix immense ne peut manquer d'être entendue par les Pouvoirs publics, acclame à l'unanimité comme président d'honneur MM. Pasqual et Poittevin et se sépare aux cris de « Vive l'Union dans la Fédération Nationale! »

A propos de la taxe sur le chiffre d'affaires

LE CONSEIL DE PREFECTURE VA ETUDIER LE CAS DES DISTILLATEURS, DES CULTIVATEURS ET DES DIRECTEURS DE SALLES DE JEUX

Une série de procès provoqués par trois catégories de contribuables qui refusent de payer la taxe sur le chiffre d'affaires vont venir prochainement devant le Conseil de Préfecture du Nord. Ces contribuables sont: les cultivateurs, les distillateurs et les directeurs des maisons de jeux.

Les distillateurs invoquent pour l'exemption du paiement de la taxe, la loi du 25 juin 1920, qui établit le monopole d'Etat en ce qui concerne la fabrication de l'alcool, et qui oblige les intéressés à ne fabriquer uniquement que de l'alcool industriel.

Une amende de 48.000 francs a été infligée à un distillateur du Nord.

C'est l'Administration des Contributions indirectes qui réclame le paiement de la taxe en question.

Aux cultivateurs, la même Administration veut faire payer la taxe pour certains négoces effectués par eux, qui n'entrent pas dans le cadre ordinaire des opérations agricoles.

Quant aux directeurs des maisons de jeux, ils se refusent à payer, estimant que le fisc les considère, comme entrepreneurs de spectacles.

La salle de jeux contiguë à leur établissement, disent-ils, n'est qu'une exploitation accessoire.

Comme entrepreneurs de spectacles, ils paient déjà 10 % des recettes à l'Assistance publique, et des redevances variables à l'Etat et aux communes. Ils estiment donc être déjà suffisamment imposés.

Une amende de 87.000 francs a été infligée à un des directeurs sus-visés.

Le Conseil de Préfecture examinera les différents cas lors de sa prochaine réunion.

Un don au musée de Saint-Omer

UNE COLLECTION D'ŒUVRES D'ART

La ville de Saint-Omer vient de recevoir le don précieux d'une fort belle collection d'œuvres d'art, léguée par la baronne du Teil Chaix d'Est-Ange. Les œuvres, inventoriées, seront prochainement exposées dans une salle particulière du musée municipal, sous la direction du maire de la ville, M. Albert Tourneur.

La collection comporte une série d'objets et de bibelots précieux accompagnant des meubles. Elle comprend surtout d'intéressantes peintures, sans cohésion il est vrai, mais belles en soi et dignes d'un musée. Un portrait de « Louis XVI » par J.-S. Duplessis voisine avec le « Cloître » de Delacroix; une curieuse série de Boilly, où figure un « Portrait » du spirituel petit maître par lui-même, avec un « Lever de Fanchon » de son contemporain Lépicié; Girodet avec Ter Borgh, Prud'hon avec Greuze.

L'immatriculation des automobiles

IL FAUT LE FAIRE SANS RETARD

Dans sa circulaire du 17 octobre 1921, le ministre des Travaux publics engage les possesseurs des véhicules qui n'étaient pas astreints à porter un numéro, à se mettre en instance, le plus tôt possible, auprès de la Préfecture de leur département et présenter le récépissé de leur déclaration (carte grise) afin d'y faire supprimer la mention « néant » et la remplacer par un numéro d'immatriculation. Ce numéro sera attribué sans retard. Le cachet de la Préfecture et la date seront apposés sur cette carte pour authentifier la correction.

UN CONGRES des Syndicats minoritaires

IL SE TIENDRA EN DECEMBRE

Paris, 2 novembre. — La conférence des Syndicats minoritaires s'est poursuivie et terminée aujourd'hui. Elle a décidé d'envoyer une délégation à la C. G. T., demain à 10 h., pour lui demander des précisions sur le règlement des conflits en cours, notamment de celui des cheminots. D'autre part elle a décidé la tenue d'un Congrès minoritaire pour décembre.

Le temps d'aujourd'hui

FRAIS ET BRUMEUX

Probabilités pour la journée du 3 novembre. — Vent nord à nord-est modéré, plus frais, nuageux, brumeux, éclaircies.

Dans le Textile de Roubaix-Tourcoing

La fin de la grève

Les cités du textile ont connu à nouveau, hier matin, l'animation qu'elles n'avaient plus depuis quatre-vingts jours. A l'heure où les sirènes des usines lançaient au loin leur cri strident, de longues théories d'ouvriers et d'ouvrières, vieillards et adolescents, se pressaient par les rues naguère endeuillées de silence.

Les grévistes d'hier n'affichent aucunement le mécontentement que leur prêtent certains journaux. Sans doute, nombre de familles, à bout de ressources, n'ont pu résister jusqu'à ce jour que par des prodiges de volonté héroïque. Mais on garde nettement l'impression que, sans les manœuvres organisées contre la grève, à Rouhaix d'abord, ensuite à Tourcoing, la majorité des ouvriers aurait pu tenir encore jusqu'au moment inévitablement prochain d'une victoire complète.

Il ne faut d'ailleurs pas s'y tromper. Cette grève a eu deux avantages distincts et infiniment appréciables pour le prolétariat de Roubaix-Tourcoing.

Les grévistes ont gardé 6 fr. 10, c'est-à-dire la moitié de ce qu'ils voulaient, malgré les refus sans cesse répétés, pendant deux mois, par les patrons.

En second lieu, ils ont remporté une victoire décisive sur l'opinion publique. Par leur calme, par le respect incessamment affirmé de la discipline dans l'action, ils ont révélé à toutes les catégories sociales, la sagesse et la puissance d'une organisation avec laquelle de plus en plus, il faudra compter: une sagesse qui leur a valu de nombreuses sympathies, une force qui permet les plus belles espérances pour l'avenir de la grande classe des opprimés.

LES TRIEURS DE LAINES REPRENDRONT LE TRAVAIL CE MATIN

On sait que les trieurs trieuses et teilleurs de Roubaix-Tourcoing, devant se réunir hier matin, avaient résolu de différer jusqu'à ce moment de prendre une décision quant à la rentrée aux usines.

La réunion a eu lieu hier matin, à l'Alcazar, rue de Tourcoing, à Roubaix. Ouverte à 9 heures, il était près de midi quand elle fut clôturée.

L'assistance était très nombreuse, les opinions fort partagées et il y eut quelque tumulte. C'est Depoorter, élu président, qui proposa de voter pour ou contre la reprise du travail.

Dans le brouhaha, il eut été malaisé de compter le nombre des mains levées qui ne devait pourtant marquer qu'une faible majorité.

La discussion continua. Depoorter abandonna la présidence et fut remplacé par un camarade de Roubaix. Les décisions prises les jours précédents par les autres corporations incitèrent l'assemblée à se rallier au mouvement de reprise, et il fut décidé que toute la corporation se présenterait en bloc aux usines, jeudi matin.

LES CORPORATIONS QUI CONTINUENT LA GREVE

La reprise du travail est général à Roubaix, Tourcoing, Lannoy et dans les localités voisines, du moins pour toutes les corporations qui s'étaient mises en grève pour protester contre la diminution de 0 fr. 20.

Plusieurs groupements continuent la lutte pour défendre des revendications particulières, notamment les trieurs de déchets de Roubaix-Tourcoing, les tapisseurs (tapis-moquettes) de Tourcoing, et les ouvriers des transports (cédouanement et transbordement) de la même ville.

Le nombre des ouvriers qui restent en grève dans la région, ne chiffre par 1.500 environ.

LE RETOUR A LA VIE NORMALE

L'une des premières conséquences de la reprise du travail, est le retrait des troupes et des renforts de gendarmerie. Plusieurs groupes ont quitté hier Roubaix et Tourcoing.

La disparition des uniformes étrangers aux contingents locaux n'est plus qu'une question d'heures.

D'autre part, les enfants recueillis par des familles ouvrières du Nord, du Pas-de-Calais et de la Seine vont bientôt rentrer. On se préoccupe activement d'organiser le retour des moches, qui seront reçus avec la joie que l'on devine.

L'EFFORT DE SOLIDARITE DES OUVRIERS PARISIENS

Paris, 2 novembre. — L'Union des Syndicats de la Seine a communiqué aujourd'hui à la Presse une note dans laquelle elle dit: « Les grèves de la région de Roubaix-Tourcoing viennent de se terminer laissant derrière elles des misères accumulées par douze semaines de lutte. Le Comité d'Exode des enfants des Grévistes les a atténuées dans la mesure que le Comité de Grève lui a permis de le faire, regrettant de n'avoir pu satisfaire les 700 demandes d'enfants parvenues à l'Union des Syndicats de la Seine. Le Comité d'Exode invite les militants qui ont bien voulu prendre à leur charge un ou plusieurs enfants, à poursuivre l'effort de solidarité commencé par eux, afin de permettre aux grévistes de se relever de l'effort gigantesque qu'ils viennent de fournir ».

FEUILLETON DU 4 NOVEMBRE. — N° 5

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

Même il n'avait pas mangé depuis vingt-quatre heures!

La bretonne n'en pouvait croire ses oreilles.

— Attendez, Monsieur Bernard, dit-elle, en deux temps, votre dejeuner sera servi, mais dame, ça ne sera pas comme autrefois, quand nous étions jeunes, au manoir de Vitray; non, bien sûr.

Elle poussa un gros soupir.

— J'ai voulu me marier, reprit-elle; j'ai épousé Yan Yaudet parce qu'il était beau garçon: je ne pensais pas à ce qui m'attendait. Yan est plus ivrogne qu'il n'était beau! La beauté est passée...

— Et le vice reste!

— Justement. Ah! si je vous avais écouté!

— Tu serais aujourd'hui à Vitray, dans les jardins que ton bonhomme de père cultivait si bien, tranquille et à l'aise... mais tu voulais autre chose, ma pauvre Perrine! Tu étais pourtant une belle fille et une bonne. Que veux-tu! C'est la destinée! A chacun la sienne! La mienne n'est pas meilleure... au contraire!

Perrine dressait le couvert de son ancien maître.

Sur un coin de table, elle avait étendu une serviette assez fine, reste sans doute d'un trousseau précieusement conservé, souvenir d'opulence, un cadeau peut-être du comte, son ancien ami autant que son ancien maître.

Elle y posait deux assiettes, un verre, un broc contenant du cidre et l'omelette dorée qui se trouve partout.

Elle s'arrêta, frappée des paroles du capitaine.

— Mettez-vous là, dit-elle avec bonté en lui montrant une chaise, mais vous me faites de la peine... Je ne vous ai jamais vu ainsi.

Il obéit. Il avait faim, en effet.

La nature ne perd jamais complètement ses droits.

Il dévorait machinalement le pain bis de sa camarade d'enfance; il buvait à plein verre, pour apaiser sa fièvre, son petit cidre aigrelet; il avalait les œufs, en pensant à autre chose. A quoi?

A l'idée qui l'obsédait depuis la veille.

Et tout en déjeunant, pendant que la Bretonne tournait autour de lui en veillant à ce que rien ne lui manquât, il laissa échapper son secret.

— Vois-tu, Perrine, dit-il en reprenant le ton de leur vieille amitié, je ne devrais pas te l'avouer à toi, car je sais que tu en as souffert autrefois... dans le temps...

La Bretonne porta la main à sa poitrine.

Oui, elle avait aimé Bernard, il y avait bien des années... Si elle s'était mariée, c'était en désespoir de l'indifférence du maître, par un coup de tête dont elle s'était souvent repentie. Elle n'avait jamais avoué cet amour, mais le jeune homme l'avait deviné. Seulement, en fille courageuse, en femme de la vaillante race dont elle sortait, elle s'était pliée à sa condition.

Va! comme disent les Bretons, la vie n'est pas si longue, et si dure soit-elle, elle passe.

Perrine avait souffert sans plainte, courageusement, en gardant sa douleur pour elle, en dedans.

Il y en a plus d'une douzaine qui font comme elle de Rennes à Brest et de la baie d'Audierne au fond du Morbihan.

Le comte continua:

— On est insensé parfois... quand l'amour nous tient... Je me suis épris d'une fille qui n'était pas plus riche que toi et qui valait moins... J'en ai fait mon idole! Imbécile que j'étais! Je ne sais ce que j'aurais sacrifié pour elle... Que veux-tu! Je l'aimais... elle ne m'aimait pas... C'est l'histoire commune! Elle...

Il allait dire:

— Elle me trompait!

Il s'arrêta... un hoquet de honte lui fermait la bouche.

— As-tu du café, Perrine? reprit-il.

— Oui, pas aussi bon que je le voudrais pour vous.

— S'il te suffit, il me suffira. Je ne dormirai guère sans doute d'ici à demain.

— Que ferez-vous donc?

— Une triste besogne, j'en ai peur.

— N'avez-vous pas dit que vous auriez besoin de mon mari?

— Oui.

— Pourquoi faire?

— Vous avez toujours votre barque?

— Celle que vous nous avez achetée?

— En effet.

— Pourquoi ne l'aurions-nous plus?

— Yan aurait pu la boire.

— Yan ne fait que ce que je veux, dit la femme avec fermeté, et je ne la laisserais pas vendre.

— Alors, il peut me conduire à la Roche-Morgat?...

— Si vous voulez.

— Mais à la nuit seulement.

— A la nuit?

— Je ne veux pas être vu, Perrine.

La Bretonne ne répliqua rien. Elle se demandait bien pourquoi le comte de Vitray ne voulait pas qu'on le vît entrer chez lui, mais elle n'osait le questionner.

Les heures se passèrent.

Le marin demeura silencieux et morne, assis au coin de la cheminée.

Le temps lui semblait d'une lenteur désespérante. Le cordier, qui était aussi pêcheur à ses heures, revint en effet, mais il avait traîné dans les guinguettes de Brest à Saint-Anne, et quand il arriva sur les six heures du soir, il ne tenait pas debout.

Il avait fêté comme à son ordinaire l'horrible alcool qui empoisonne les populations du Finistère, sous l'œil bienveillant de la gendarmerie et des autorités.

Son état produisit sur Perrine et sur son ancien maître un effet différent.

Perrine était furieuse et honteuse à la fois.

Le capitaine de frégate souriait.

Cette ivresse servait ses projets.

A six heures et demie, il montait avec Yan Yaudet dans la barque du cordier, un picoteux à demi pontê, à un seul mât.

Bernard de Vitray hissa la voile comme un matelot, se mit au gouvernail et dit au Breton:

— Couche-toi et cuve ton vin, mauvaise brute.

Yan Yaudet, la langue épaisse, balbutia:

— Oui, mon officier.

Perrine regardait du bord le picoteux danser sur le flot; elle entendit le maître qui disait, avec un regard d'intelligence:

— Attends-moi, je reviendrai cette nuit, mais je ne peux pas te dire l'heure.

Perrine fit un signe qui répondait:

— J'attendrai. Comptes sur moi.

Le vent était bon et soufflait du nord-est. Le ciel se voilait à peine d'une brume transparente qui flottait en rasant les eaux.

De Sainte-Anne aux roches de Roscanvel et de Camaret, la traversée est facile, mais ensuite, pour franchir les passes de Toulinguet, il faut une pratique de pilote et une prudence extrême.

Yan Yaudet ronflait au fond du picoteux, mais il pouvait dormir sans crainte.

Sous la main du comte, le picoteux filait comme un cheval de course.

Le châtelain de la Roche-Morgat connaît sait les moindres écueils, les récifs à fleur d'eau, les roches où la barque du cordier se serait brisée comme verre.

A mesure qu'il approchait de son but, le cœur lui battait avec plus de violence.

Lorsqu'enfin il arriva en face du château, il était nuit close depuis longtemps, mais sous la clarté des étoiles, la masse noire, aux arêtes nettement découpées, se dessinait sous le bleu profond du ciel.

Une lumière jaune éclairait deux hautes fenêtres du premier étage.

Le marin respira bruyamment.

Son doute se changeait en certitude. Ce qu'il cherchait était là.

En l'absence de la comtesse, la façade du château eût été du haut au bas sombre dans la nuit.

Alors il toucha de la main l'épaule de Yan Yaudet qui sortit de son engourdissement.

— Reste là, ordonna-t-il. Tu m'attendras.

— Bien, mon officier.

En même temps, il lui tendit une gourde pleine d'eau-de-vie dont l'ivrogne se saisit avidement.

— C'est pour charmer tes loisirs, lui dit-il en raillant. Bois tant que tu voudras, mais ne bouge pas!

— Non, mon officier.

A neuf heures, Bernard de Vitray mit pied à terre au pied de la falaise couronnée par la Roche-Morgat.

La marée montait, charriant avec un fracas de tonnerre les galets énormes qui garnissent le fond de la mer à la pointe de la presqu'île de Crozon.

Il gravit par un sentier en lacet la côte à pic qui conduit à la terrasse du château.

Puis, il se dirigea à pas de loup à travers les jardins vers la maison des gardiens.

Un chien gronda, mais faiblement, à son approche, en reconnaissant le maître du logis.

Aucune lumière ne filtrait à travers les fentes des volets.

Le vieux jardinier et sa femme devaient dormir paisiblement.

Tranquille de ce côté, le comte s'éloigna.

Alors il se glissa dans le château dont le silence l'étonnait, par une porte des cuisines qui n'était pas fermée à clef.

On sait le reste.

Il comptait ne surprendre que sa femme et lui arracher le secret de sa faute.

Qu'eût-il fait?

Qui peut le dire et qui sait quelles pensées germent dans le cerveau malade d'un homme si cruellement blessé!

Le hasard le mit en présence des deux coupables à la fois.

De la porte qu'il se disposait à ouvrir, il les avait entendus.

Son premierm ouvement fut d'entrer et de les tuer tous deux.

Le second était meilleur.

Il se dit qu'un marin, qu'un officier de son nom et de son caractère ne devait pas frapper un ennemi sans défense.

C'est alors qu'il se montra en essayant de conserver l'apparence du calme et de cacher la rage qui grondait en lui.

Mais, en offrant le combat à l'homme qui l'avait si mortellement outragé, en lui don-